

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° n° 1186 modifiant la composition de la commission de recensement nommée par arrêté n° 1174 du 17 octobre 1945

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
20 octobre 1945

Numéro JO  
n° 10 du 31/10/1945

Date du numéro  
31 octobre 1945

### VISAS

Le Gouverneur pi de la Côte Française des So'ouilis et Dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

**Vul'**ordonnance du 3 juin 1943 portant institution du Comité français de la Libération nationale, ensemble les ordonnances des 3 juin et 4 septembre 1944

**Vul'**arrêté n° 1174 du 17 octobre 1945 relatif aux opérations de référendum et de vote pour l'élection du représentant de la Côte Française des Somalis à l'Assemblée Nationale Constituante ;

### TEXTE INTÉGRAL

Article 1°, — La composition de la commission de recensement fixée par l'article 5 de l'arrêté n° 1174 du 17 octobre 1945 susvisé est modifiée comme suit : M. Morel, Président du Tribunal de 13 Instance, Président : M. Pichon, Chef du Service de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre, membre M. Mazargeuil, adjoint principal des Services de l'Inscription Maritime, membre

#### Art. 2

Le présent arrêté qui donnera lieu à des mesures de publicité extraordinaire sera enregistré, communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal Officiel de la Colonie.

J. BEYRIES.